

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH3

11, rue des Deux Communes

93558 MONTREUIL Cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

MONTREUIL, LE 01 avril 2020

NOTE

pour

Mesdames et Messieurs les chefs de circonscriptions
interrégionales

Messieurs les chefs de circonscriptions ultramarines

Mesdames et Messieurs les chefs de services
à compétence nationale

Plan de classement :
Affaire suivie par : RH3 Mutations – RH2
Téléphone : 01.57.53.45.12/42.69
Mél service : dg-rh3@douane.finances.gouv.fr
Réf : 20000551

Objet : Modification du calendrier des mutations 2020.
Ref. : Note RH3 n°20000254 du 17 février 2020
P.J. : Frise chronologique

Les contraintes particulières auxquelles sont confrontés les services en raison de la crise sanitaire actuelle conduisent à modifier le calendrier des mutations initialement prévu.

1. Les entretiens pour les postes à profil

S'agissant, tout d'abord, des entretiens pour les postes à profil, gelés jusqu'à présent, je vous invite désormais à les reprendre sans délai afin d'être en capacité de permettre une arrivée des agents mutés dans les services au 1^{er} septembre. Ces entretiens devront être assurés téléphoniquement afin de garantir une égalité de traitement entre agents. Les comptes rendus d'entretien seront adressés au bureau RH3 pour le **24 avril**. Il est encouragé de transmettre les comptes-rendus d'entretien par poste (après classement de toutes les candidatures sur un même poste) au fil de l'eau et avant cette date au bureau RH3.

Afin de garantir le bon déroulé des entretiens, il devra être rappelé à chaque agent que les candidats pour des postes à profil doivent se manifester au plus vite auprès des services sollicités et leur adresser un CV accompagné des trois derniers comptes-rendus d'évaluation.

2. la formalisation des avis dans les comptes-rendus d'entretien

Dans le contexte des lignes directrices de gestion, il est bien rappelé que les choix réalisés doivent s'appuyer sur des données objectives et factuelles portant sur les pré-requis en termes de compétences, de profil, d'expérience tels que précisés dans la fiche la poste. Les avis portés résultent d'une évaluation réalisée lors de l'entretien permettant de vérifier la réalité de l'adéquation entre les compétences acquises par le(s) candidat(s) et celles définies dans la fiche de poste.

À cette fin, le recruteur dispose d'outils d'aide au recrutement transmis par note en date du 17 mars aux chefs de pôle RH (logigramme de la procédure de recrutement, kit du recruteur).

Les éléments d'évaluation issus des entretiens sont à consigner. Ils sont indispensables pour objectiver et sécuriser la comparaison des candidatures entre elles, proposer un classement et expliquer les critères ayant présidé au choix. Le compte-rendu d'entretien de recrutement devient un document opposable en cas de recours. Il doit donc comporter les données essentielles ayant conduit aux arbitrages

3. La saisie des avis hiérarchiques dans l'application mutation

Afin de finaliser la campagne d'inscription dans les meilleures conditions possibles, la date limite de saisie des avis hiérarchiques dans l'application mutation a été repoussée. Ainsi les avis de premier niveau devront être enregistrés avant le 7 avril et les avis de second niveau avant le 15 avril.

4. Publication des tableaux de classement et du prononcé des mutations

Les tableaux de classement des demandes seront publiés le 29 mai et les résultats des mutations le 05/06/2020.

Les agents seront appelés à rejoindre leur nouveau poste le 1^{er} septembre comme initialement prévu sous réserve, pour les agents mutés en surveillance, de la reconnaissance de leur aptitude physique après avis du médecin agréé.

La frise ci-jointe reprend l'ensemble des étapes du nouveau calendrier de la campagne de mutation.

L'administrateur supérieur des douanes
Chef du bureau RH3



Pascal DECANTER

Copie à Mme la cheffe du PSG